

Formation Incendie

Équipier de Seconde Intervention

Durée :

7 heures

Effectif :

Groupe de 5 à 10 participants

Public :

Personnel de maintenance,
responsables et Agents de Sécurité,
personnes désignées des équipes
incendie.

Pré-requis :

Être certifié équipier de première
intervention.

Objectifs :

- Effectuer une opération de reconnaissance, de sauvetage et d'extinction en équipe.
- Permettre à l'entreprise de disposer d'une équipe apte à intervenir sur l'ensemble du site.
- Prendre les mesures nécessaires à la sécurité incendie.

Moyens pédagogiques :

- Extincteurs appropriés
- Moyens de secours de l'entreprise : RIA etc.

Formateur :

Personnel maîtrisant les méthodes
pédagogiques, techniques et outils
nécessaires aux formations.

Formation Théorique

- Révision des connaissances de base (le feu, l'extinction, les extincteurs, RIA, les procédés d'extinction, les extincteurs sur roues, la maintenance du matériel)
- L'intervention de l'équipier de seconde intervention (gestion des opérations, la sécurité des intervenants)
- Les matériels hydrauliques (les connaissances des matériels, les spécificités, leur mise en œuvre)
- Protection des voies respiratoires (Danger des fumées, moyens de protection)
- Port de l'appareil respiratoire isolant (initiation et adaptation au port de l'appareil)

Formation Pratique

- Initiation à la mise en œuvre des matériels hydrauliques (application des établissements horizontaux, verticaux et rampants, exercices d'extinction sur des foyers réels en plein air, cas concrets)
- Exercice d'extinction (mise en application des connaissances acquises sur des foyers réels en plein air ou à l'intérieur de bâtiments)
- Les moyens automatiques d'extinction et de détection incendie (les principes de fonctionnement, les installations d'extinction automatique comme sprinklers, CO2, halons, poudre et mousse)
- Analyse des exercices (travail sur la procédure incendie ou sur les exercices réalisés)

Tests

Contrôle de connaissances en continue par des exercices pratiques et théoriques.

Évaluation

Un certificat d'équipier de seconde intervention sera délivré à toute personne qui aura suivi la formation d'une façon active et participative.